

Liste des éléments considérés comme partie intégrante Eglise Notre-Dame-de-l'Assomption, Chemin des Tilleuls 12

Remarque Figurent dans cette liste tous les éléments légalement considérés comme faisant **partie intégrante** de l'immeuble, au sens du Code civil (CCS; art. 655 al. 1) et donc mis sous protection par le biais des mesures prises au plan d'aménagement local.

Le mobilier, les objets, les images et les parements liturgiques qui ne font pas partie intégrante de l'immeuble mais qui sont assimilables à des biens culturels meubles sont mis sous protection par une procédure distincte sur la base du **recensement des biens culturels meubles (RBCM) remis au propriétaire.**

Nombre / Objet	Iconographie / Identification	Emplacement	Référence
Vitrail	saint Paul	chœur	70348
Vitrail	saint Pierre	chœur	70349
Vitrail	l'Annonciation, mystère joyeux; vitrail d'un ensemble de cinq, sur le thème des Mystères du Rosaire	nef	70350
Vitrail	la Nativité, mystère joyeux	nef	70351
Vitrail	le Christ au jardin des Oliviers, mystère douloureux	nef	70352
Vitrail	la Crucifixion, mystère douloureux	nef	70353
Vitrail	la Résurrection, mystère glorieux	nef	70354
Peinture murale	la Nativité	nef	70355
Peinture murale	les Soldats jouent aux dés la tunique du Christ et la Crucifixion	nef	70356
Tribune		nef	70357
Berceau lambrisse		nef	70358
Fonts baptismaux		nef	70359
Maitre-autel		nef	70360
Cloche	Charles Arnoux, 1905		70361
Cloche	Inconnu, 1933		70362
Cloche	Inconnu, 1933		70363
Cloche	Inconnu, 1933		70364
Cloche	Rüetschi H., 1936		70365
Cloche	Rüetschi H., 1936		70366